

PROGRAMME :

RESIDENCE SYLVA

37-39 Avenue du Colonel Pierre BOURGOIN

33127 MARTIGNAS

A raison des dispositions de l'article L 125-5, IV du Code de l'environnement, le VENDEUR déclare qu'à sa connaissance l'immeuble bâti objet de la présente vente n'a subi aucun sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant les risques de catastrophes naturelles (article L 125-2 du Code des assurances) et/ou technologiques (article L 128-2 du Code des assurances).

LE VENDEUR

**Laurie LOUGARRE
Directrice des Opérations
SNC IP1R représentée par
ICADE PROMOTION**



L'ACQUEREUR

220478

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du **23** | **07** | **19** mis à jour le **31** | **03** | **22**

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune
 37-39 Avenue Colonel Pierre BOURGOIN 33127 MARTIGNAS SUR JALLE
 section AL n° 283-340-419

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui non
 prescrit anticipé approuvé date 19 | 08 | 10

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations autres Incendie de Forêt

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non
 prescrit anticipé approuvé date | |

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non
² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non
 prescrit anticipé approuvé date | |

³ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
 mouvement de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non
⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*
* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

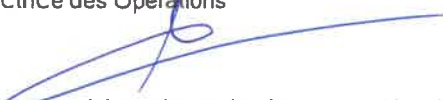
vendeur / bailleur
SNC IP1R représentée par
ICADE PROMOTION

Laurie LOUGARRE
Directrice des Opérations

date / lieu
04.05.2022 / TALENCE

acquéreur / locataire

Rédacteur des présentes
F. MARQUETTE
Géomètre Expert Foncier DPLG
Ordre des Géomètres Experts
N° Inscription 06203



information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,
pour en savoir plus... consultez le site internet :
www.georisques.gouv.fr

u

Département :
GIRONDE

Commune :
MARTIGNAS SUR JALLE

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 04/05/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

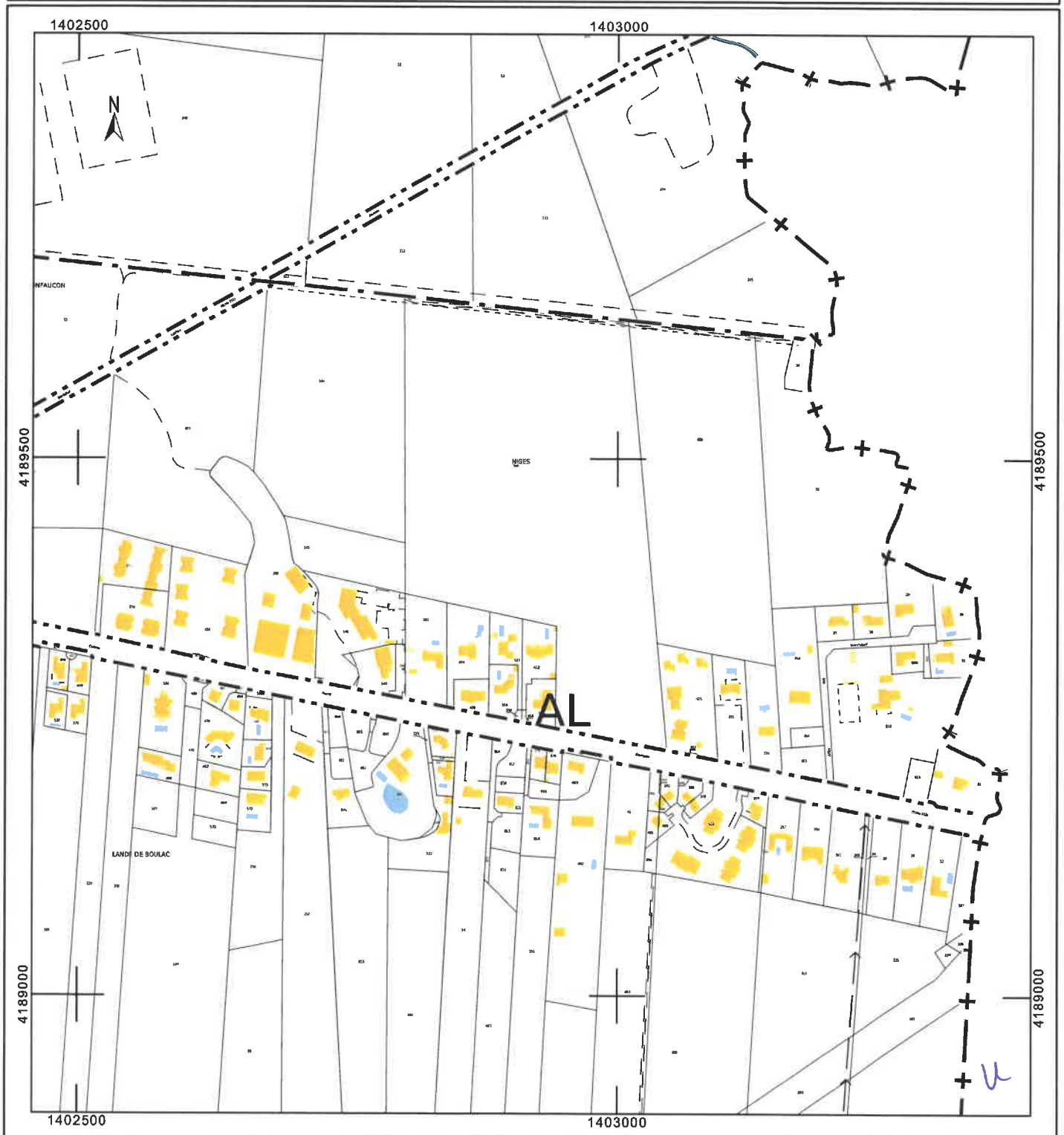
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion
Cadastrale Cité administrative
33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 -fax
sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Préfecture de département

Code postal **33127**

Commune de **MARTIGNAS SUR JALLE**

Code INSEE **33273**

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

du 23/07/19

modifié le 31/03/22

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

<input checked="" type="checkbox"/> La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N n°1	prescrit <input type="checkbox"/>	anticipé <input type="checkbox"/>	approuvé <input checked="" type="checkbox"/>	¹ oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
			date	23/02/22	
¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :					
	inondations <input checked="" type="checkbox"/>	autres	<input type="text"/>		
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux			oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Révision en cours prescrite	<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		
Modification en cours prescrite	<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		

<input checked="" type="checkbox"/> La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N n°2	prescrit <input type="checkbox"/>	anticipé <input type="checkbox"/>	approuvé <input checked="" type="checkbox"/>	¹ oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
			date	19/08/10	
¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :					
	inondations <input type="checkbox"/>	autres	Incendie de Forêt		
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux			oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Révision en cours prescrite	<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		
Modification en cours prescrite	<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		

<input checked="" type="checkbox"/> La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N n°3	prescrit <input type="checkbox"/>	anticipé <input type="checkbox"/>	approuvé <input type="checkbox"/>	¹ oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
			date	<input type="text"/>	
¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :					
	inondations <input type="checkbox"/>	autres	<input type="text"/>		
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux			oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Révision en cours prescrite	<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		
Modification en cours prescrite	<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		

<input checked="" type="checkbox"/> La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N n°4	prescrit <input type="checkbox"/>	anticipé <input type="checkbox"/>	approuvé <input type="checkbox"/>	¹ oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
			date	<input type="text"/>	
¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :					
	inondations <input type="checkbox"/>	autres	<input type="text"/>		
> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux			oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
Révision en cours prescrite	<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		
Modification en cours prescrite	<input type="text"/>	date	<input type="text"/>		

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPR M)

Aucun PPR MINIER sur le département de la GIRONDE

u

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPR T)

> La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit n°1 ² oui non

² Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression

> La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui non

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ³ oui non

³ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. (Pour plus d'informations, veuillez vous adresser par mail au service en charge des installations classées : sei.dreal-nouvelle-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr)

Révision en cours prescrite date

Modification en cours prescrite date

> La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit n°2 ² oui non

² Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
 effet toxique effet thermique effet de surpression

> La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé oui non

> Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non

> Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ³ oui non

³ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. (Pour plus d'informations, veuillez vous adresser par mail au service en charge des installations classées : sei.dreal-nouvelle-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr)

Révision en cours prescrite date

Modification en cours prescrite date

Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire

> La commune se situe en zone de sismicité classée

zone 1
très faible

zone 2
faible

zone 3
modérée

zone 4
moyenne

zone 5
forte

Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> La commune est classée à potentiel radon de niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS) oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

-Des arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur la commune. Une liste de ces arrêtés jusqu'au 1^{er} janvier 2019 est disponible sur le site de la préfecture (www.gironde.gouv.fr).

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Références de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

<p>PPR N n°1 La note de présentation du PPRI de la commune de Martignas sur Jalle Le règlement L'arrêté d'approbation du PPRI</p>	<p>PPR N n°4</p>
<p>PPR N n°2 La note de présentation du PPRIF Le règlement L'arrêté d'approbation du PPRIF</p>	<p>PPRT n°1 L'arrêté préfectoral d'approbation du PPRT DGA-EM & Co du 09/06/17 Le règlement</p>
<p>PPR N n°3</p>	<p>PPRT n°2</p>

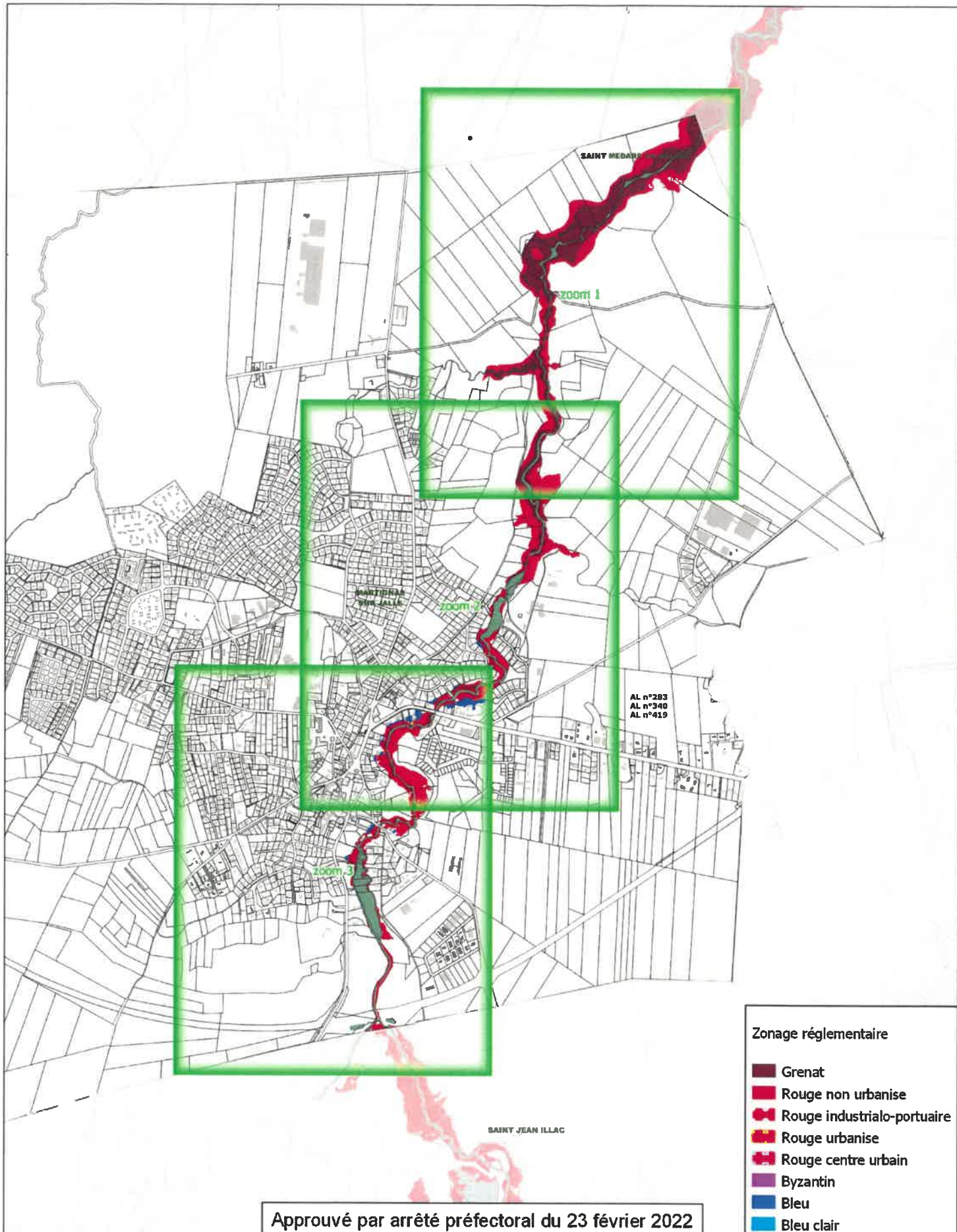
Cartographies relatives au zonage réglementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4

<p>PPR N n°1 Carte de zonage réglementaire du PPRI sur la commune de Martignas sur Jalle</p>	<p>PPR N n°4</p>
<p>PPR N n°2 Carte de zonage réglementaire du PPRIF sur la commune : 1 planche</p>	<p>PPRT n°1 Carte de zonage réglementaire du PPRT sur la commune : 1 planche</p>
<p>PPR N n°3</p>	<p>PPRT n°2</p>

Date de mise à jours de la fiche 11/04/22

Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département
www.gironde.gouv.fr



Approuvé par arrêté préfectoral du 23 février 2022

Plan de Prévention des Risques d'Inondation
Commune de Martignas-sur-Jalle
Cartes de zonage - Plan d'ensemble

- Zonage réglementaire**
- Grenat
 - Rouge non urbanise
 - Rouge industrialo-portuaire
 - Rouge urbanise
 - Rouge centre urbain
 - Byzantin
 - Bleu
 - Bleu clair

Parcellaire IGN 2015

- Réseau hydraulique
- Limites communales

0 200 400 600 m

u

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

« INCENDIES DE FORETS »

COMMUNE DE MARTIGNAS SUR JALLE

Cartographie du zonage réglementaire



Novembre 2009



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES RISQUES MAJEURS
50, Espace Trois Fontaines
38140 RIVES
Tél · 04 76.91.41 92 - Fax 04.76.91.40.98
E-mail sfrm@wanadoo.fr - Internet <http://www.sfrm.net>

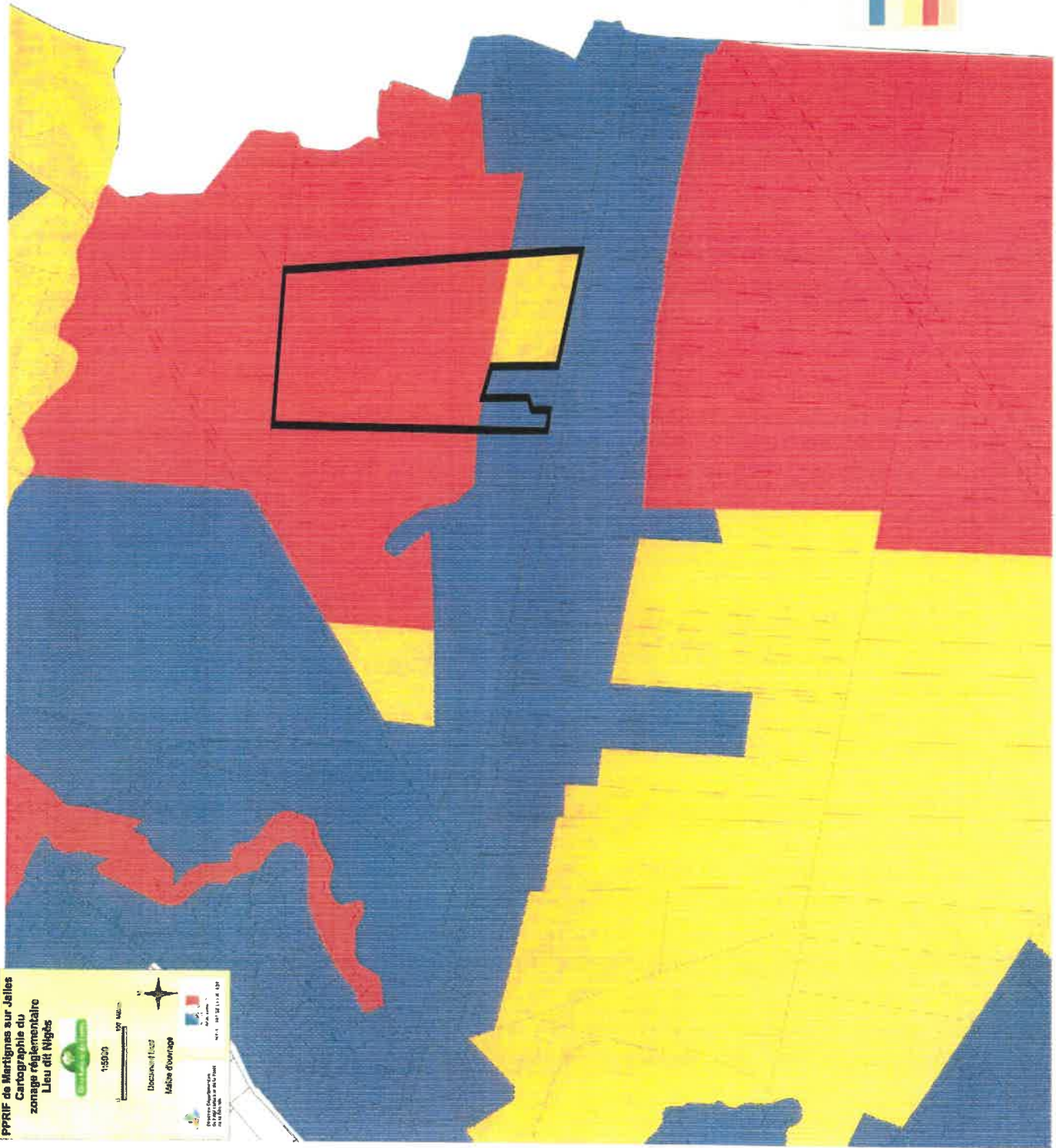
M

PPRIE de Martignas sur Jallès
 Carteographie du
 zonage réglementaire
 Lieu dit Nigès

1:5000
 0 50 100 Mètres

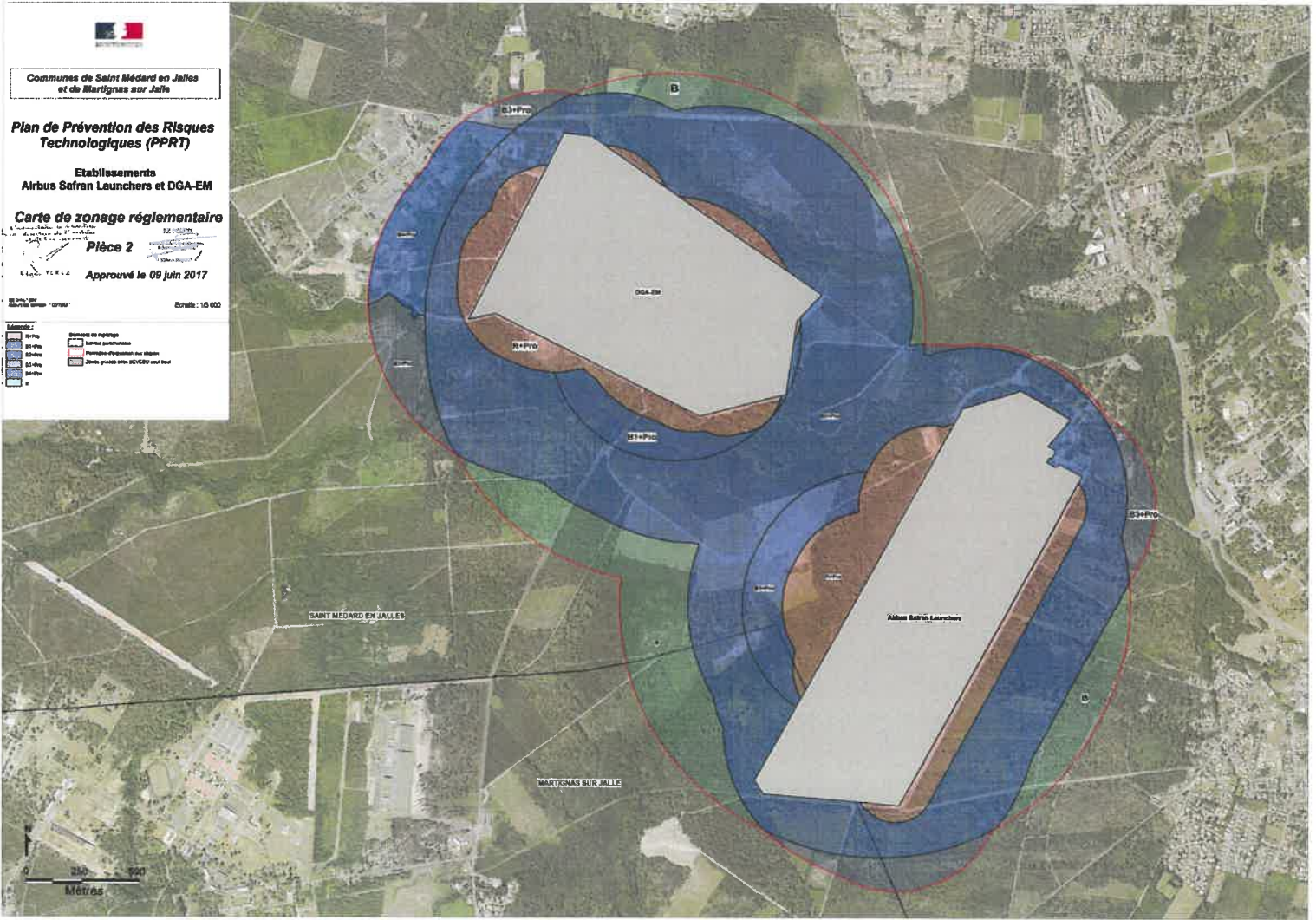
Document 11/27
 Liste d'ouvrage

Direction Départementale
 de la Dordogne
 17 17000 - 05 47 12 11 14

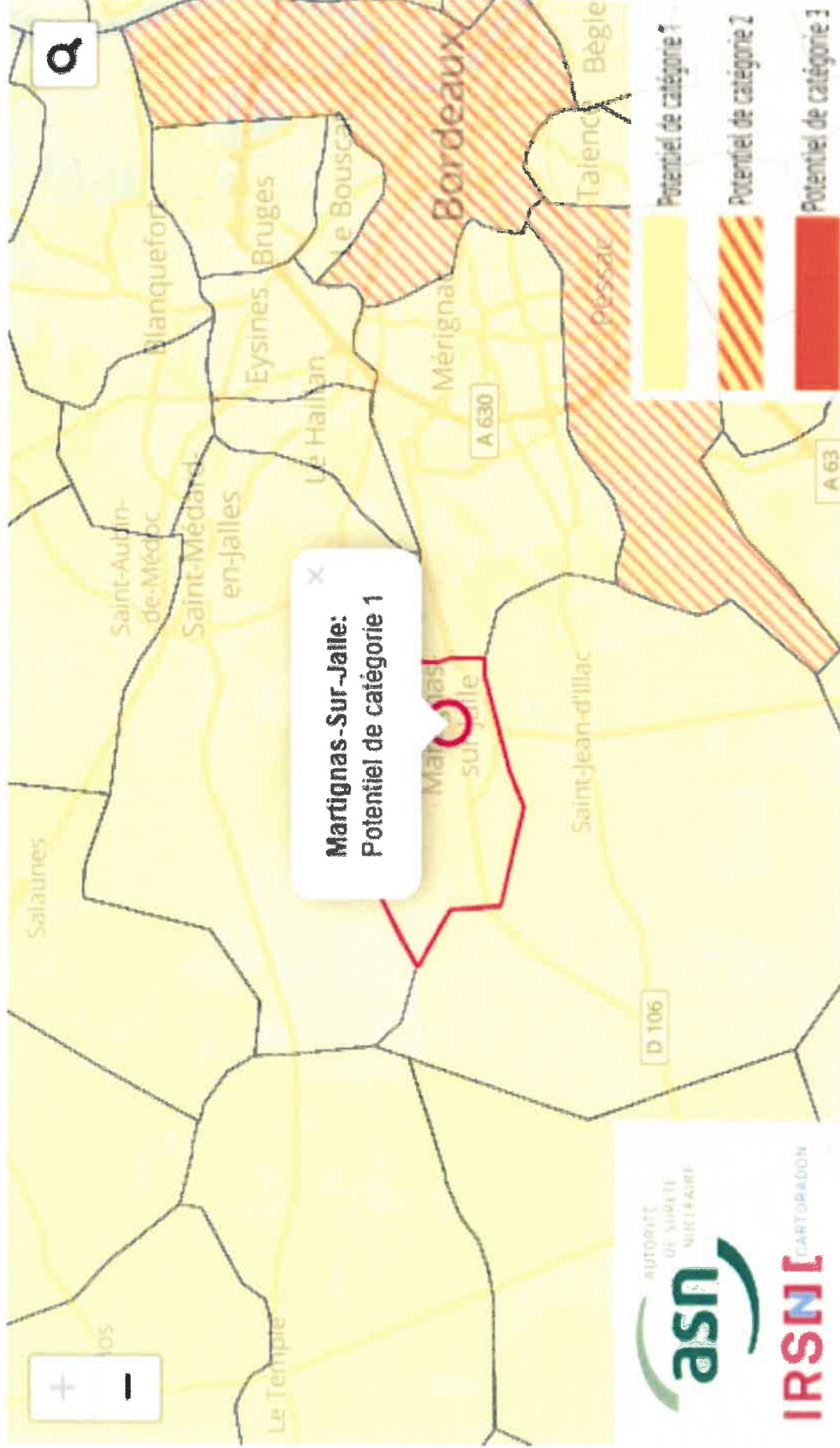


zone non concernée par le risque
 zone de danger d'aléa faible ou
 moyen avec une bonne défendabilité
 zone de danger d'aléa moyen
 zone de danger d'aléa fort - inconstructible
 terrain militaire

6



M



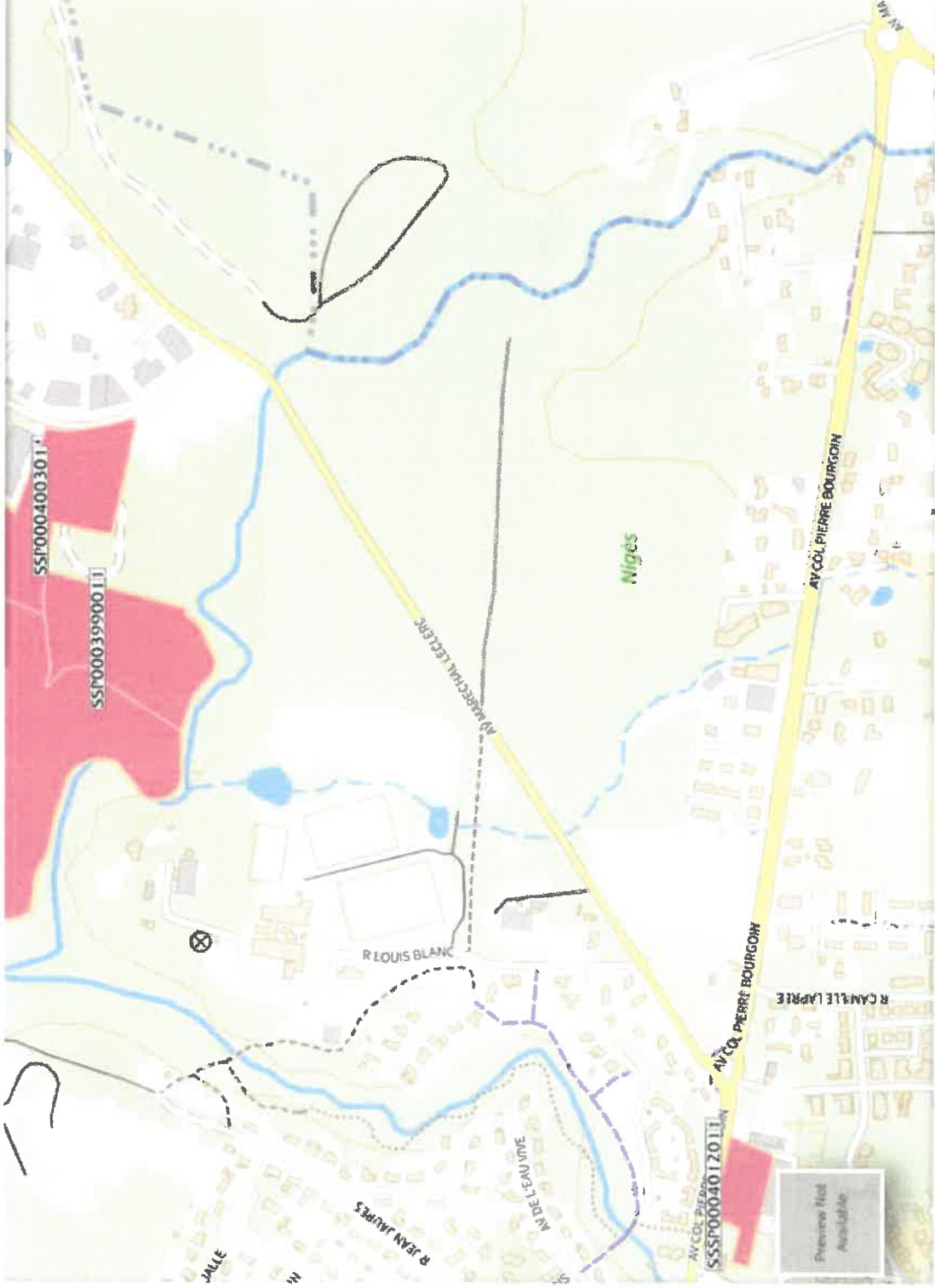
W



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

GÉORISQUES
Mieux connaître les risques sur le territoire



	Servitudes d'utilité publique
	Emprises des servitudes d'utilité publique
	Secteurs d'information sur les sols
	Emprises des secteurs d'information sur les sols
	Anciens sites industriels et activités de service
	Sites Basias (XY du centre du site)
	Anciens sites industriels et activités de service - Adresse
	Sites Basias (XY de l'adresse du site)
	Sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL)
	Emprises des sites industriels
	Localisations des sites industriels

